

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Bourgogne-Franche-Comté

Décision n° 13271 du 4 août 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général des groupements de
gendarmerie départementale de la Côte-d'Or, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne
NOR : INTJ2120293S

Le commandant de la région de gendarmerie de Bourgogne-Franche-Comté, commandant
du groupement de gendarmerie départementale de la Côte-d'Or,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps
des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur
en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 19040 du 21 décembre 2020 (NOR : INTJ2036269S),

Décide :

Article 1^{er}

Les adjudants-chefs dont le nom suit sont promus au grade de major le 1^{er} septembre 2021 :

Pineau	Laurent	NIGEND : 147 506
Fargeot	Sébastien	NIGEND : 213 496

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} septembre 2021 :

Latrèche	Pierre	NIGEND : 215 363
Gorse	Nathalie	NIGEND : 189 439
Gadat	Lucrèce	NIGEND : 198 787
Lhoste	Sébastien	NIGEND : 232 201

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} septembre 2021 :

Bégaudeau	Vincent	NIGEND : 197 422
Sanchez	Florent	NIGEND : 306 712
Roujou	Didier	NIGEND : 161 548
Gey	Nicolas	NIGEND : 248 018
Pauthier	Hélène	NIGEND : 269 977
Contréras	Nicolas	NIGEND : 360 605
Balesdent	Kévin	NIGEND : 354 220
Diraison	Yannick	NIGEND : 249 250

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} septembre 2021 :

Rachaidia	Abd-Errahman	NIGEND : 300 928
Imbert	Geoffrey	NIGEND : 348 354

Lemaire	Nicolas	NIGEND : 345 653
Rica	Elian	NIGEND : 349 820
Cutri	Benjamin	NIGEND : 359 749
Blond	Vianney	NIGEND : 332 382
De La Cotte	Nicolas	NIGEND : 371 114
Cléry	Léa	NIGEND : 360 224

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 4 août 2021.

*Le colonel,
commandant par suppléance la région de gendarmerie
de Bourgogne-Franche-Comté,
commandant par suppléance le groupement de gendarmerie
départementale de la Côte-d'Or,
L. Thiry*